

L'an deux mille dix

Le 4 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Nicole PAULO**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 28 mai 2010.

Présents : Mmes et Ms PAULO, MALVY, MELLINGER, COLOMB, LAVAYSSIERE, SERCOMANENS, SOTO, EXIGA, MOLINA, LUGAN, GAREYTE, ALVAREZ, CAUDRON, LUIS, BRU, AURIERES, JOURDAN, PAGES, LAJAT, FIACRE, BODI, BALDY, LOREDO, LAGRANGE, REYNES, KREULE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme JOURDON à M. MELLINGER, M. CHABAUD à M. SOTO.

Excusée : Mme NAJM.

Secrétaire de séance : M. CAUDRON.

---

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

---

### **CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013 – SECONDE EXTENSION DE L'I.U.T. DE FIGEAC – ETUDE DE PROGRAMMATION**

Rapporteur : M. Lugan

Par délibération en date du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la convention d'application du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 « volet enseignement supérieur » relative à une nouvelle extension de l'I.U.T. de Figeac.

Cette convention, signée le 11 février 2008, prévoit la mobilisation des crédits suivants :

- 3,5 millions d'euros au titre du programme « Implantation universitaire hors Toulouse »,
- 1,1 million d'euros au titre du programme « Amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement », crédits plus particulièrement ciblés sur l'extension du restaurant universitaire.

Par courrier du 21 janvier 2010, Monsieur le Préfet du Lot a confirmé l'intention de l'Etat de déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Figeac.

Conformément à la circulaire du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 11 mai 1995 relative à la déconcentration des procédures techniques relatives aux constructions universitaires, notre commune peut dès lors engager les études de programmation qui ne sont pas conditionnées par la convention à venir de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Sur la base d'un document portant définition des besoins validé par le conseil de l'I.U.T. de Figeac, le conseil de l'université de Toulouse le Mirail ainsi que des services de l'Académie de Toulouse, qui lui a été transmis le 18 mars 2010, Madame le Maire a fait procéder à une mise en concurrence pour l'attribution des études de programmation.

Cette attribution, s'agissant d'une procédure adaptée, relève de la compétence de Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2008.

Parmi les trois offres reçues, les deux premières, les plus sérieuses, excèdent le montant des crédits prévus au budget primitif 2010 (25 000 € H.T.) :

- offre n°1 : 32 100 € H.T.
- offre n°2 : 26 275 € H.T.

incluant toutes deux une option d'assistance partielle pendant la phase « concours d'architecture ».

Pour mémoire, le coût des études de programmation de la 1<sup>ère</sup> extension s'était élevé à 12 300 € H.T.

Après analyse des offres, il s'avère que la proposition de la société SETEC Organisation (offre n°1) est la plus sérieuse et la mieux disante.

Je vous propose en conséquence de majorer le montant des crédits portés au budget primitif (30 000 €) afin de permettre à Madame le Maire d'engager cette dépense.

Cette décision modificative n'effectuera pas l'équilibre du budget puisqu'elle se traduit par l'inscription d'une dépense ainsi que de la recette correspondante (le bilan financier des opérations pour compte de tiers est traduit budgétairement à l'achèvement du programme d'investissement).

Je vous rappelle que ce projet est financé à hauteur de :

- + 33% par l'Etat,
- + 33% par la Région Midi-Pyrénées,
- + 17% par le Conseil Général du Lot,
- + 17% par notre commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,**

**VU les résultats de la procédure de mise en concurrence pour la dévolution du marché d'étude de programmation pour la seconde extension de l'I.U.T. de Figeac,**

**DECIDE de modifier le budget primitif principal comme il suit :**

**Dépenses :**

Article 458 101 : + 10 000 €

**Recettes :**

Article 458 201 : + 10 000 €

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION –  
AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N° 5 AU MARCHE DE  
CONCEPTION-REALISATION – TRAVAUX EN PLUS ET MOINS VALUES**

Rapporteur : M. Soto

Par délibération du 19 Octobre 2007, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer un marché de conception-réalisation avec la société O.T.V., mandataire du groupement conjoint, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées communale pour un montant de 4 994 985,00 € H.T., incluant l'option désinfection ainsi que la variante panneaux photovoltaïques.

Je vous propose d'approuver le présent avenant dont l'objet est le suivant :

- *Suppression de la production d'énergie photovoltaïque, soit une moins-value de 39 290,00 € H.T. (46 990,84 € T.T.C.) compte tenu des conclusions défavorables de l'association Quercy-Energie sur l'efficacité du dispositif proposé,*
- *Remplacement des brise-soleil prévus initialement sur le bâtiment par le biais de la production d'énergie photovoltaïque par l'installation de lames brise-soleil aile d'avion, soit une plus-value de 17 600,00 € H.T. (21 049,60 € T.T.C.).*
- *Prolongation du délai contractuel de réalisation de 28 jours correspondant a nombre de jours d'intempéries relevé durant la période allant d'Avril 2009 à Février 2010.*

Ces travaux génèreraient une moins-value de 21 690,00 € H.T. (25 941,24 € T.T.C.) ce qui ramène à 4,46 % l'augmentation totale des travaux par rapport au marché de base.

Le marché de base de l'entreprise O.T.V. France est donc modifié comme suit :

- Marché de base H.T.	4 994 985,00 €
- Avenant n° 1 (modification de la décomposition du montant total des prestations entre les groupes de prestataires)	0,00 €
- Avenant n° 2 (changement d'indice de révision et coefficient de rattachement relatif)	0,00 €
- Avenant n° 3	205 481,70 €
- Avenant n° 4	38 978,05 €
- Avenant n° 5	- 21 690,00 €
<hr/>	
- Nouveau montant du marché	5 217 754,75 €
- T.V.A. 19,60 %	1 022 679,93 €
- Montant T.T.C.	6 240 434,68€

Je vous propose d'en délibérer :

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,**

**APPROUVE l'avenant n° 5 au marché de conception-réalisation passé avec O.T.V. France et portant sur la construction d'une nouvelle station d'épuration, dont le montant est de - 21 690,00 € H.T. soit - 25 941,24 € T.T.C.**

**APPROUVE la prolongation du délai contractuel de réalisation de 28 jours,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant tel qu'annexé à la présente délibération,**

**DIT que les crédits sont inscrits au B.P. 2010.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

**FESTIVAL DE THEATRE D'ETE – EDITION 2009 - BILAN – EDITION 2010 – APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS ; CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET APPROBATION DES TARIFS ; AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES MARCHES**

Rapporteur : Mme Exiga

Par délibération en date du 5 juin 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de la neuvième édition du Festival de théâtre d'été ainsi que son plan de financement prévisionnel à savoir :

Dépenses :

. Prestations Tréteaux de France	188 368 €
. Prestations Centre Culturel	66 946 €
. Entretiens de Figeac	3 500 €
. Factures diverses	<u>1 000 €</u>
TOTAL GENERAL TTC	259 814 €

Recettes :

. Subvention Conseil Régional	40 000 €
. Subvention Conseil Général	22 870 €
. Sponsors	17 500 €
. Recettes entrées	52 566 €
. Ville de Figeac	<u>126 878 €</u>
TOTAL	259 814 €

Ce 9<sup>ème</sup> festival, qui s'est déroulé du 23 juillet au 1<sup>er</sup> août 2009, a totalisé 5360 entrées.

Son bilan financier s'établit comme il suit :

Dépenses :

. Prestations Tréteaux de France Centre	188 368,00 €
. Prestations Centre Culturel	66 946,00 €
. Entretiens de Figeac	6 264,00 €
. Factures diverses	1 719,00 €
. Remboursement places (annulation UBU ROI)	<u>20,25 €</u>
TOTAL.....	263 317,25 €

Recettes :

. Subvention Conseil Régional	40 000,00 €
. Subvention Conseil Général	22 870,00 €
. Sponsors	17 800,00 €
. Recettes entrées	53 514,00 €
. Ville de Figeac	<u>129 133,25 €</u>
TOTAL.....	263 317,25 €

A noter que les « Entretiens de Figeac » 2009 ont été filmés avec transfert sur DVD pour un coût de 1 800 €.

L'édition 2010 se tiendra du jeudi 29 juillet au samedi 7 août 2010. Le programme sera le suivant :

- JEUDI 29 JUILLET            21H30 LE PLUS HEUREUX DES TROIS d'Eugène Labiche  
Mise en scène Francis Azéma  
Production Les Vagabonds/Théâtre du Pavé  
(Toulouse)  
Espace François Mitterrand  
(durée : 1H45)
- VENDREDI 30 JUILLET        20H00 DANS L'OEIL DU JUDAS création collective  
Mise en scène Arnaud Vidal  
Compagnie Théâtre du Rugissant (Graulhet / Tarn)  
Production Théâtre du Rugissant – Tréteaux de  
France  
CREATION  
Chapiteau / Stade  
(durée : 1H15)
- 21H45 LE BOURGEOIS GENTILHOMME de Molière  
Mise en scène Marcel Maréchal  
Collaboration artistique Michel Demiautte  
Production Tréteaux de France  
CREATION  
Chapiteau / Eglise du Puy  
(durée : 2H00)
- SAMEDI 31 JUILLET            20H00 DANS L'OEIL DU JUDAS création collective  
Mise en scène Arnaud Vidal  
Compagnie Théâtre du Rugissant (Graulhet / Tarn)  
Production Théâtre du Rugissant – Tréteaux de  
France  
CREATION  
Chapiteau / Stade  
(durée : 1H15)
- 21H45 LE BOURGEOIS GENTILHOMME de Molière  
Mise en scène Marcel Maréchal  
Collaboration artistique Michel Demiautte  
Production Tréteaux de France  
CREATION  
Chapiteau / Eglise du Puy  
(durée : 2H00)

- DIMANCHE 1er AOÛT
- 20H00 LES CONTES DE L'ERRANCE, textes de Gilles Boulan  
 Mise en scène René Pajéra  
 Compagnie La Famille Magnifique (Caen)  
 Camion Théâtre / Ecole Paul Bert  
 (durée : 1H05)
- 21H30 MARIE-ANTOINETTE, CORRESPONDANCE  
 Lecture par Marianne Basler, textes d'Evelyne Lever  
 Mise en scène Sally Micaléff  
 Production Tréteaux de France / Théâtre de la Madeleine  
 Chapiteau / Eglise du Puy  
 (durée : 1H00)
- LUNDI 2 AOÛT
- 20H00 LES CONTES DE L'ERRANCE, textes de Gilles Boulan  
 Mise en scène René Pajéra  
 Production La Famille Magnifique (Caen)  
 Camion Théâtre / Ecole Paul Bert  
 (durée : 1H05)
- 21H30 LE CHANT DE LA SOURCE, textes d'Henri Gougaud  
 Mise en scène Geneviève Knoops  
 Production Les Baladins du Miroir (Belgique)  
 Espace François Mitterrand  
 (durée : 1H45)
- MARDI 3 AOÛT
- 20H00 LES CONTES DE L'ERRANCE, textes de Gilles Boulan  
 Mise en scène René Pajéra  
 Production La Famille Magnifique (Caen)  
 Camion Théâtre / Ecole Paul Bert  
 (durée : 1H05)
- 21H45 LE BOURGEOIS GENTILHOMME de Molière  
 Mise en scène Marcel Maréchal  
 Collaboration artistique Michel Demiautte  
 Production Tréteaux de France  
 CREATION  
 Chapiteau / Eglise du Puy  
 (durée : 2H00)

MERCREDI 4 AOÛT

20H00 LE PREJUGE VAINCU de Marivaux  
Mise en scène Jean-Luc Revol  
Production Théâtre du Caramel Mou  
Espace François Mitterrand  
(durée : 1H15)

21H45 LE BOURGEOIS GENTILHOMME de Molière  
Mise en scène Marcel Maréchal  
Collaboration artistique Michel Demiautte  
Production Tréteaux de France  
CREATION  
Chapiteau / Eglise du Puy  
(durée : 2H00)

JEUDI 5 AOÛT

20H00 LES BONNES de Jean Genet  
Mise en scène Marcel Mathieu  
Production Théâtre 2 l'Acte (Toulouse)  
Salle Balène  
(durée : 1H30)

20H45 LE BOURGEOIS GENTILHOMME de Molière  
Mise en scène Marcel Maréchal  
Collaboration artistique Michel Demiautte  
Production Tréteaux de France  
CREATION  
Chapiteau / Eglise du Puy  
(durée : 2H00)

21H45 UBU ROI d'Alfred Jarry  
Mise en scène Jean-Jacques Faure  
Production Compagnie Avis de Tempête  
(La Rochelle)  
Chapiteau / Stade  
(durée : 1H20)

VENDREDI 6 AOÛT

20H00 RHINOCEROS d'Eugène Ionesco  
Mise en scène et interprétation Jean-Marie Sirgue  
Production Théâtre de la Fronde  
Chapiteau / Eglise du Puy  
(durée : 1H00)

21H30 UBU ROI d'Alfred Jarry  
Mise en scène Jean-Jacques Faure  
Production Compagnie Avis de Tempête  
(La Rochelle)  
Chapiteau / Stade  
(durée : 1H20)

SAMEDI 7 AOÛT                      21H30 SGANARELLE ou la représentation imaginaire  
d'après Molière  
Mise en scène Catherine Riboli  
Production Compagnie Retour à la Première  
Hypothèse (Hautefort / Dordogne)  
Espace François Mitterrand  
(durée : 1H20)

ET ENCORE

- PLACE DES ÉCRITURES : du Dimanche 1<sup>er</sup> juillet au Vendredi 6 août rendez-vous à 18H00 sur la Place des Écritures : « Hommage à Jean Vauthier » par les Tréteaux de France
- APÉROS TRÉTO : tous les jours à 11H00 rencontre avec les artistes du Festival - Place des Écritures.
- Et, à la demande de Madame le Maire, un spectacle supplémentaire gratuit qui sera donné sur le site des H.L.M. Montviguier par la troupe Famille Magnifique dans le cadre d'une action « Figeac dans ses Quartiers ».

Pendant le festival, il vous est également proposé d'organiser le samedi 24 juillet l'édition 2010 des « Entretiens de Figeac » consacrés à présenter et analyser les formes de la crise actuelle et à réfléchir aux moyens qui permettront d'en sortir: nouvelles règles du jeu ? Nouvelles structures ? Révolution des esprits ? Les intervenants seront cette année :

- Mme Monique CANTO-SPERBER, Philosophe, Directrice de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm,
- M. David KESSLER,
- M. Elie COHEN,
- Mme Françoise BENHAMOU.

Le plan de financement prévisionnel de cette dixième édition s'établit comme suit :

Dépenses :

. Prestations Tréteaux de France Centre	246 400 €
. Prestations Figeac-Communauté	13 400 €
. Entretiens de Figeac	6 500 €
. Factures diverses	<u>2 000 €</u>
TOTAL.....	268 300 €

## Recettes :

. Subvention Conseil Régional	40 000 €
. Subvention Conseil Général	22 870 €
. Sponsors	18 000 €
. Recettes entrées	54 000 €
. Ville de Figeac	<u>133 430 €</u>
TOTAL.....	268 300 €

Je vous rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010.

Une estimation des recettes d'entrées a été établie à 54 000 €. Aussi, pour gérer ces sommes, il convient de créer une régie de recettes temporaires intégrée au Budget Principal de la Commune (conformément au décret n° 9761259 du 29 décembre 1997). La régie encaissera les produits d'entrées au Festival de Théâtre, dont les tarifs soumis à votre approbation, sont les suivants :

## **1.TARIFS INDIVIDUELS**

### **Spectacle Tout Public**

plein tarif	16,00 €
tarif réduit	13,00 €
tarif jeune	6,50 €

Pour le jeune public 3 spectacles à choisir parmi 6 spectacles recommandés : Le Bourgeois Gentilhomme, Le Chant de la Source, Les Contes de l'Errance, Le Préjugé Vaincu, Ubu Roi, Sganarelle ou la représentation imaginaire.

Individuel (- 12 ans) : 6,50 €,

Accompagnateur : prix individuel de sa catégorie ou abonnement personnel.

Les ambassadeurs Lotois bénéficient pour cette édition du tarif individuel réduit soit 13 €.

## **ABONNEMENTS**

### **Abonnement 1 + 1 JE GOUTE**

Le Bourgeois Gentilhomme + 1 spectacle au choix

plein tarif	29,00 €
tarif réduit	23,50 €
tarif jeune	11,50 €

### **Abonnement 1 + 3 JE SAVOURE**

Le Bourgeois Gentilhomme + 3 spectacles au choix

plein tarif 45,00 €

tarif réduit 36,00 €

tarif jeune 18,00 €

### **Laissez-passer JE DEVORE**

Le Bourgeois Gentilhomme + les 9 spectacles du festival

plein tarif 80,00 €

tarif réduit 65,00 €

tarif jeune 32,50 €

### **Abonnement Enfant 3 spectacles à choisir parmi 6 spectacles recommandés**

Le Bourgeois Gentilhomme, Le Chant de la Source, Les Contes de l'Errance, Le Préjugé Vaincu, Ubu Roi, Sganarelle ou la représentation imaginaire

tarif enfant (- 12 ans) 13,50 €

Comme les années précédentes, la gratuité de l'accès aux spectacles de ce festival sera accordée aux personnes suivantes :

- aux personnalités locales, régionales ou nationales invitées par la Commune,
- aux sponsors et parrains du projet,
- aux compagnies théâtrales présentes au Festival.

Dans le cadre de l'opération « Figeac dans ces quartiers », la gratuité sera accordée à l'ensemble des publics pour l'accès au spectacle « Les contes de l'errance » de la Cie La Famille Magnifique programmé le mercredi 4 août à 21 h dans le quartier de Montviguier.

La réalisation de cette dixième édition serait assurée conjointement par les Tréteaux de France (Directions artistique, technique, création et/ou fourniture des spectacles et animations hors production Midi-Pyrénées) et Figeac-Communauté.

Je vous propose, en conséquence, sur le fondement de l'article 30 du code des marchés publics et de la décision prise par la commission d'appel d'offres du 31 mai 2010, d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics à conclure avec les Tréteaux de France et Figeac-Communauté pour les montants respectifs de 246 363,22 € TTC et 13 334,15 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du Festival de Théâtre de Figeac.**

**APPROUVE** le plan de financement de cette édition tel qu'il suit :

**Dépenses :**

. Prestations Tréteaux de France Centre	246 400 €
. Prestations Figeac-Communauté	13 400 €
. Entretiens de Figeac	6 500 €
. Factures diverses	<u>2 000 €</u>

**TOTAL.....268 300 €**

**Recettes :**

. Subvention Conseil Régional	40 000 €
. Subvention Conseil Général	22 870 €
. Sponsors	18 000 €
. Recettes entrées	54 000 €
. Ville de Figeac	<u>133 430 €</u>

**TOTAL..... 268 300 €**

**SOLLICITE** du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot les subventions correspondantes.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010 et seront prélevés sur le chapitre 6232 de ce budget.

**DECIDE** de créer une régie de recettes temporaires du 07/06/2010 au 31/08/2010, pour gérer les entrées et abonnements du dixième Festival de Théâtre de FIGEAC.

**AUTORISE** Madame le Maire à exécuter les démarches nécessaires à la concrétisation de ce projet, notamment à préparer les arrêtés de création de la régie et la nomination d'un régisseur.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour l'ambassa- lettre de l'été 2010 avec le Comité Départemental du Tourisme du Lot concernant le tarif réduit consenti aux ambassadeurs Lotois pour la 10<sup>ème</sup> édition du Festival de Théâtre.

**ADOpte** les tarifs d'entrées et abonnements présentés ci-dessus,

**ACCEPTe** le principe de gratuité aux personnes désignées ci-dessus,

**PRECISE** que les encaissements pourront s'effectuer par carte bancaire et que les commissions prélevées par la société prestataire du service Cartes Bleues ou par les établissements bancaires seront à la charge de la Ville de Figeac.

**VU l'article 30 du code des marchés publics,**

**VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 31 mai 2010,**

**AUTORISE Madame le Maire à conclure avec les Tréteaux de France et Figeac-Communauté les marchés de prestations de services pour la réalisation de la dixième édition du festival de théâtre de Figeac, d'un montant**

**de 246 363,22 € TTC et 13 334,15 € TTC respectivement.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits marchés.**

**Voté par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Kreule, Reynes, Lagrange).**

---

**FESTIVAL « LE CHAINON MANQUANT » - EDITION 2010 – AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE CHAINON/FNTAV » ET D'AUTORISER LE VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Exiga

Comme pour les précédentes éditions du Festival « Le Chainon Manquant », une convention doit être conclue entre notre commune et l'association « Le Chainon/FNTAV » définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Cette subvention, d'un montant de 100 000 €, a été votée par le Conseil Municipal le 9 avril dernier.

Je vous propose d'approuver la convention d'objectifs à conclure dans des termes quasiment identiques à la précédente approuvée le 27 novembre 2008 pour l'édition 2009 du festival. Les modifications apportées concernent essentiellement la date du festival (octobre au lieu de mars) et les salles mises à disposition (le COSEC en remplacement de la salle Balène).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE la convention à conclure avec l'association « Le Chainon/FNATV » concernant l'organisation du festival « Le Chainon Manquant » à Figeac pour l'année 2010.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

**APPROUVE, conformément à l'article 1 du chapitre 2, le versement d'un acompte de 30 000 € sur subvention à l'association « Le Chainon/FNATV », dans les conditions fixées par l'article 1 du chapitre 2 de cette convention,**

**DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2010.**

**Voté par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Kreule, Reynes, Lagrange).**

**MUSEE CHAMPOLLION – LES ECRITURES DU MONDE - PROGRAMME D’ACTIONS CULTURELLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA REGION MIDI-PYRENEES ET DU DEPARTEMENT DU LOT**

Rapporteur : Mme Exiga

Le programme d’action culturelle du « Musée Champollion-Les Ecritures du Monde » proposé pour l’année 2010 est le suivant :

- Nuit des musées (15 mai)	8 500 €
- Les rencontres du dimanche (lectures/rencontres avec des artisans des métiers du livre ou de l’écrit)	2 500 €
- Les veillées (participation à l’année de la Russie)	5 000 €
- L’exposition d’été, consacrée à Champollion (du 18 juin au 31 octobre 2010)	50 000 €
Coût total :	66 000 €

Ce programme d’action culturelle peut bénéficier d’une subvention du Conseil Régional Midi-Pyrénées sollicitée à hauteur de 18 000 € et du Conseil Général du Lot sollicitée à hauteur de 4000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE le programme d’action culturelle pour un montant total de 66 000 €,**

**AUTORISE Madame le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Lot, à rechercher du mécénat, à réaliser les démarches nécessaires à la concrétisation du programme, notamment à signer les conventions et contrats de cession des prestations intellectuelles et artistiques liées au programme,**

**DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2010.**

**Voté par 24 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Kreule, Reynes, Lagrange).**

**MUSEE CHAMPOLLION – LES ECRITURES DU MONDE - TARIF DE REVENTE  
DU LIVRE « MUSEE CHAMPOLLION – LES ECRITURES DU MONDE » AUX  
DEUX LIBRAIRIES DE LA VILLE**

Rapporteur : Mme Exiga

La Ville de Figeac et les Editions Au Fil du Temps ont édité conjointement un ouvrage sur les collections du Musée intitulé « Musée Champollion – Les Ecritures du Monde ».

En accord avec l'éditeur qui assure une diffusion auprès d'une centaine de points de vente en France, je vous propose de revendre des exemplaires aux deux librairies de Figeac et de leur accorder une remise de 20% sur le prix de vente H.T., ce qui fixe le prix de revente à 11 € H.T., le prix public étant de 14,50 € T.T.C.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE la revente du livre sur les collections du Musée aux deux librairies de la Ville au prix de 11 € H.T,**

**DIT que les recettes seront encaissées sur la régie du Musée.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

**PATRIMOINE – APPROBATION DU PROGRAMME ANNUEL DE  
RESTAURATION DES OBJETS D'ART - DEMANDE DE SUBVENTIONS A  
L'ETAT, LA REGION MIDI-PYRENEES ET AU DEPARTEMENT DU LOT**

Rapporteur : Mme Exiga

Afin de poursuivre la politique menée par notre commune en matière de restauration des objets d'art, il est proposé de procéder en 2010 à la restauration de l'œuvre suivante :

- Meuble de sacristie de l'église Notre-Dame-du-Puy (ce meuble peint du XVII<sup>e</sup> siècle est classé Monument historique).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme il suit :

Dépense - Objet	HT	TTC	Recettes sur HT	
Meuble de sacristie du Puy	15.700,00	18.777,20	Etat (DRAC) (30 %)	4710
			C. Régional (30 %)	4710
			C. Général (15%)	2355
			Ville (25%)	3925
<b>Total Dépense</b>	<b>15.700,00</b>	<b>18 777,20</b>	<b>Total recettes sur HT</b>	<b>11.775,00</b>

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2010.

Je vous propose d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE le plan de financement du programme 2010 de restauration des objets d'art pour un montant de 15 700,00 € HT soit 18 777,20 € T.T.C,**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2010,**

**AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées), du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

**PATRIMOINE – CONDITION DE VENTE DU CATALOGUE D'EXPOSITION**  
**« Jardins apostrophes »**

Rapporteur : Mme Exiga

Dans le cadre de la réalisation de l'exposition *Jardins apostrophes*, présentée à l'hôtel de Crussol du 5 juin au 19 septembre 2010, les éditions Un Autre Reg'Art vont assurer la réalisation et la diffusion chez les libraires de Midi-Pyrénées du carnet de l'exposition, présentant les textes et les photographies de Violaine Laveaux. 440 exemplaires de ce catalogue seraient commandés par la commune. Je vous propose de mettre en vente à l'espace Patrimoine et dans l'exposition 340 exemplaires de ce carnet au prix de 12 €. 100 exemplaires pourraient être conservés par la mairie de Figeac en vue d'être offerts aux partenaires de l'exposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE la vente au prix de 12 € du carnet d'exposition « Jardins apostrophes » à l'espace Patrimoine et dans l'exposition précitée.**

**DIT que 100 exemplaires seront exclus de la vente.**

**DIT que les recettes seront encaissées sur la régie du service du Patrimoine.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

**PATRIMOINE – CONDITION DE VENTE DU CATALOGUE D'EXPOSITION**  
**« (In)visibles jardiniers publics »**

Rapporteur : Mme Exiga

Dans le cadre de la réalisation de l'exposition *Jardins apostrophes*, présentée à l'hôtel de Crussol du 5 juin au 19 septembre 2010, un livret présentant les portraits des jardiniers de Figeac sera édité à 200 exemplaires par la mairie de Figeac. Je vous propose de mettre en vente à l'espace Patrimoine et dans l'exposition *Jardins apostrophes* ce livret au prix de 5 €. 80 exemplaires pourraient être conservés par la mairie de Figeac en vue d'être offerts aux partenaires de l'exposition.

Je vous propose que le livret soit également mis en vente dans les librairies de Figeac avec une remise de 25 % sur le prix de vente pour le libraire soit un prix de vente de 3,75 €. Les recettes seraient encaissées sur la régie du service du patrimoine de la ville de Figeac.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE la vente d'ouvrage *(In)visibles jardiniers publics* à l'espace Patrimoine, dans l'exposition *Jardins apostrophes* et dans les librairies de Figeac,**

**DIT que 80 exemplaires seront exclus de la vente,**

**DIT que les carnets seront proposés aux libraires avec une remise de 25% sur le prix de vente soit un montant de 3,75 €,**

**DIT que les recettes seront encaissées sur la régie du service du Patrimoine.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

**PATRIMOINE – CONDITIONS DE VENTE DU DVD DU FILM « *Des jardins familiaux* »**

Rapporteur : Mme Exiga

Dans le cadre de la programmation des *Parcelles du végétal*, un film ethnographique sur les jardins du Célé, intitulé *Des jardins familiaux*, sera présenté du 5 juin au 19 septembre à l'espace Patrimoine. Ce documentaire, produit par notre commune, a été coordonné par le service du patrimoine et réalisé par l'ethnologue Martine Bergues et le vidéaste Jacques Tournebize. Il présente à partir d'entretiens menés avec quatorze habitants de Figeac les usages, les modes de travail, les perceptions et les relations sociales qui caractérisent ces potagers situés aux portes de la ville.

Le DVD de ce film serait vendu à l'Espace Patrimoine au tarif de 12 € l'unité. Le montant des frais de port est de 1,35 €. Il pourrait également être diffusé à des fins culturelles ou pédagogiques (séminaires, conférences, colloques, bibliothèques, médiathèques, Education Nationale, musées, etc.). Un premier tirage de 200 exemplaires est envisagé, suivi, s'il y a lieu, de retirages. Sur ce premier tirage, 50 exemplaires ne seraient pas destinés à la vente et seraient offerts par la Ville, notamment aux témoins, à la bibliothèque intercommunale et aux partenaires techniques et financiers du film.

Les recettes seraient encaissées sur la régie du service du patrimoine de la ville de Figeac.

Je vous propose d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE la diffusion et la vente du DVD *Des jardins familiaux***

**DIT que 150 exemplaires du DVD seront proposés à la vente à l'espace Patrimoine et 50 exclus de la vente pour être offerts par la Ville de Figeac,**

**DECIDE de pratiquer le tarif suivant : 12 € l'unité achetée sur site, 13,35 € avec frais de port,**

**DIT que les recettes seront encaissées par la régie du service du Patrimoine,**

**AUTORISE la diffusion publique pour un même prix de vente lorsque celle-ci est à des fins culturelles, scientifiques et pédagogiques (établissements scolaires, conférences publiques, séminaires, colloques), ainsi que la diffusion gratuite dans les cinémas et les bibliothèques de Figeac-Communauté. Le film étant protégé par les lois sur le copyright, toute autre diffusion publique, et notamment télévisuelle, devra faire l'objet d'une demande auprès de la mairie de Figeac, d'un tarif spécifique et d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.**

**Voté par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Kreule, Reynes, Lagrange).**

---

**CONVENTIONS CADRE REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE DE FIGEAC ET CERTAINES ASSOCIATIONS - RENOUELEMENT**

Rapporteur : Mme le Maire

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

L'article 1 du décret du 6 juin 2001 prescrit « l'obligation de conclure une convention, prévue par le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 avril dernier, a attribué aux associations suivantes des subventions dépassant ce seuil :

- Comité des Fêtes de la Ville de Figeac (48 200 €),
- Fédération Partir (87 287 €),
- Les Amis de l'Ecole (28 000 €),
- Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Figeac (44 000 €),
- Association Pour la Qualité de la Vie Universitaire à Figeac (25 000 €).

Je vous propose de conclure de nouvelles conventions cadre avec ces associations.

Pour des raisons de cohérence au regard de l'affectation de la subvention versée, je vous propose également de reconduire la convention cadre conclue en 2009 avec l'association « Projets Tutorés à l'I.U.T. de Figeac » bien que le montant de cette subvention n'excède pas le seuil fixé par décret (5 340 €)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE les projets de conventions cadre régissant les relations entre la commune et les associations :**

- « Comité des Fêtes de la Ville de Figeac »,
- « Fédération Partir »,
- « Les Amis de L'Ecole »,
- « Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Figeac,
- « Association Pour la Qualité de la Vie Universitaire à Figeac »,
- « Projets Tutorés à l'I.U.T. de Figeac ».

**tels qu'annexés à la présente délibération,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – BILAN D'ACTIVITES 2009**

Rapporteur : Mme Sercomanens

Etablissement public administratif présidé par le Maire, le Centre Communal d'Action Sociale exerce dans notre commune des attributions à vocation sociale.

Son budget est pour partie financé par une subvention communale qui, pour l'année 2010, se monte à la somme de 115 650 €.

Je me propose, en tant que Vice-présidente déléguée du C.C.A.S. de Figeac, de vous présenter le bilan d'activités et le bilan financier pour l'année 2009.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et entendu l'exposé de Mme Sercomanens, Vice Présidente du C.C.A.S. de Figeac,**

**PREND ACTE des bilans d'activités et financier du C.C.A.S. de Figeac pour l'année 2009.**

---

**GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA VINADIE – BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION 2009**

Rapporteur : Mme Sercomanens

L'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de notre commune a été confiée par marché public à la société l'Hacienda.

Je me propose de vous commenter le bilan annuel de la première année d'exploitation de cette aire d'accueil, bilan qui vous a été communiqué.

**Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document et après avoir entendu l'exposé de Mme Sercomanens,**

**PREND ACTE du bilan de la première année d'exploitation de l'aire communale d'accueil des gens du voyage.**

---

**COMPLEXE TOURISTIQUE « DOMAINE DU SURGIE » - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC – COMPTE-RENDU D'EXPLOITATION 2009**

Rapporteur : Mme Fiacre

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'annexes permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Conformément à ces dispositions, je vous propose l'examen du rapport de délégation de l'exploitation du Complexe Touristique « Domaine du Surgié ».

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,**

**PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2009 de l'exploitation du Domaine Touristique du Surgié,**

**DIT que ce rapport sera mis en mairie à la disposition du public qui en sera avisé par voie d'affichage en lieux habituels pendant la durée d'un mois.**

---

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES –  
« DEVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE »**

Rapporteur : Mme le Maire

Par délibération du 28 mars 2008, a été constituée une commission communale « Développement durable, urbanisme et secteur sauvegardé » composée de 8 membres.

Ont été désignés, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme membres de cette commission : M. Hector ALVAREZ, Mme Claire JOURDAN, M. Michel LAVAYSSIERE, M. Jean-Claude LUGAN, Mme Marta LUIS, M. André MELLINGER, M. Antoine SOTO, Mme Monique REYNES.

M. Christian CAUDRON a fait acte de candidature pour intégrer cette commission.

Je vous propose de porter à 9 le nombre de membres de la commission « Développement durable, urbanisme et secteur sauvegardé » puis de procéder à la désignation de ce 9<sup>ème</sup> membre.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE de porter à 9 le nombre de membres de la commission communale « Développement durable, urbanisme et secteur sauvegardé »,**

**DESIGNE M. Christian CAUDRON comme 9<sup>ème</sup> membre de cette commission dans le respect des dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES –  
« CULTURE ET PATRIMOINE »**

Rapporteur : Mme le Maire

M. François CHABAUD a fait part de son intention, pour convenances personnelles, de ne plus siéger au sein de la commission « Culture et Patrimoine » composée tel qu'il suit :

- Mme Bernadette AURIERES
- M. Guillaume BALDY
- Mme Christine EXIGA
- Mme Annick JOURDON
- M. Martin MALVY
- Mme Marie MOLINA
- Mme Laurence NAJM
- M. Denis PAGES
- M. François CHABAUD

D'autre part, Mme FIACRE a émis le souhait de participer aux travaux de cette commission.

Je vous propose en conséquence de porter le nombre des membres de la commission « Culture et Patrimoine » à 10 et de procéder aux deux désignations.

Mme Frédérique LAGRANGE a fait acte de candidature pour remplacer M. CHABAUD.

#### **Le Conseil Municipal,**

**DECIDE de porter à 10 le nombre de membres de la commission communale « Culture et Patrimoine »,**

**DESIGNE Mme Nathalie FIACRE comme 10<sup>ème</sup> membre de cette commission dans le respect des dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**DESIGNE Mme Frédérique LAGRANGE comme membre de la commission communale « Culture et Patrimoine » dans le respect des dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en remplacement de M. François CHABAUD.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES – « AFFAIRES SCOLAIRES »**

Rapporteur : Mme le Maire

Mme Nathalie FIACRE a fait part de son intention de ne plus siéger au sein de la commission des « Affaires Scolaires » composée tel qu'il suit :

- Mme Bernadette AURIERES
- M. Pascal BRU
- Melle Marie-France COLOMB
- Mme Nathalie FIACRE
- Mme Josiane LAJAT
- Mme Christiane SERCOMANENS
- Mme Monique REYNES

Je vous propose de procéder à la désignation d'un membre de cette commission en remplacement de Mme FIACRE.

**Le Conseil Municipal,**

**DESIGNE** comme membres de la commission communale « Affaires Scolaires » dans le respect des dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en remplacement de Mme Nathalie FIACRE :

- Mme Marie MOLINA

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

**RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR BESOINS SAISONNIERS 2010**

Rapporteur : Mme le Maire

Je vous propose de recruter des agents saisonniers afin de faire face aux besoins des différents services municipaux, pendant les principaux événements culturels et la période touristique 2010, ainsi qu'en automne pour le service nettoyage.

**Les Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le recrutement d'agents non titulaires pour besoins saisonniers tel qu'il suit :

**SERVICE CULTUREL :**

**1°) Service du Patrimoine :**

**Accueil du public à l'espace patrimoine et surveillance expo « Des jardins familiaux».**

- L'équivalent d'1 agent à raison de 16h hebdomadaires ainsi qu'un week-end sur 2 de 14h à 18h pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 9 juillet et du 20 septembre au 31 octobre 2010,

- L'équivalent de 2 agents qui seront en alternance sur la période du 10 juillet au 19 septembre, du lundi au dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h,

**Accueil du public à l'espace patrimoine et surveillance exposition salle du CRUSSOL « Jardins apostrophes »**

- l'équivalent d'un agent de 14h à 18h du mardi au dimanche pour la période du 5 juin au 9 juillet,
- l'équivalent de 2 agents qui seront en alternance sur la période du 10 juillet au 19 septembre tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h30.

**2°) Musée CHAMPOLLION - Les Ecritures du Monde :**

- L'équivalent d'1 agent à temps complet du 15 juin au 31 octobre 2010 affecté à la surveillance de l'exposition,
- L'équivalent de 5 agents à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,

**SERVICES TECHNIQUES :**

**3°) Service Nettoyement :**

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 4 agents à temps complet pour le mois d'août,
- 1 agent à temps complet pour le mois de septembre.

**4°) Service Fêtes et Cérémonies :**

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

**5°) Service Bâtiments :**

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 1 agent à temps complet pour un mois renfort peinture mobilier urbain juillet ou août,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'août,
- 1 agent à temps complet pour 3 mois (entretien piscine).

**6°) Service Espaces Verts :**

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet (renfort arrosage),
- 3 agents à temps complet pour le mois d'août (renfort arrosage),
- 1 agent supplémentaire de juin à septembre pour faire face aux besoins engendrés par l'exposition du service du patrimoine.

**7°) Service Voirie et AEP :**

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 1 agent à temps complet pour le mois de juillet,

**8°) Service Nettoyement (ramassage de feuilles) :**

- 2 agents à temps complet pour le mois d'octobre,
- 2 agents à temps complet pour le mois de novembre,
- 2 agents à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre.

**DIVERS**

**9°) Service Informations Municipales :**

- 1 agent du 14 juin au 31 juillet : « Entretien de Figeac »

**10°)**

- Pour faire face à des besoins ponctuels, l'équivalent de deux agents à temps complet pendant 4 mois (remplacement congés, récupération), et l'équivalent d'un agent à temps complet durant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre pour pourvoir au remplacement des agents affectés dans les écoles et restaurant scolaire qui seraient à remplacer durant les congés pour formation, pour récupération...

Voté par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Kreule, Reynes, Lagrange).

---

**SERVICE DE L'INFORMATION MUNICIPALE – AGENTS CONTRACTUELS –  
COMPLEMENTS AUX CLAUSES DES CONTRATS RELATIFS AU REGIME  
INDEMNITAIRE**

Rapporteur : Mme le Maire

Depuis la municipalisation de l'association « Information Municipale », les deux agents contractuels de cette association dissoute ont été repris au sein des effectifs de la commune dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée.

Les contrats ne font pas mention de l'éligibilité de ces deux agents aux deux primes annuelles versées à tous les agents communaux (complément de rémunération et prime d'assiduité).

Je vous propose d'approuver les avenants permettant de mettre les contrats de ces deux agents en conformité avec le régime indemnitaire dont ils bénéficient depuis leur intégration dans les effectifs municipaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE les avenants permettant de mettre en conformité avec le régime indemnitaire les contrats des deux agents contractuels du service de l'Information Municipale.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

**MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES INTERCOMMUNALES**

Rapporteur : Mme le Maire

Les missions de mise en eau, de bon fonctionnement et d'hivernage du centre nautique intercommunal du Surgié sont assurées par les services techniques communaux dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnels à Figeac-Communauté approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2000.

Je vous propose d'approuver une nouvelle convention qui prend en compte l'évolution des missions assurées par les services techniques communaux ainsi que de nouveaux textes législatifs permettant la conclusion de conventions de « services partagés »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition partielle des services techniques communaux pour le fonctionnement des piscines intercommunales telle qu'annexée à la présente délibération,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

---

## **MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF A FIGEAC-COMMUNAUTE – AVENANT A LA CONVENTION INITIALE**

Rapporteur : Mme le Maire

Par convention approuvée par le Conseil Municipal le 18 mars 2001, M. Thierry CAYREL, éducateur des activités physiques et sportives, a été mis à disposition de Figeac-Communauté afin :

- d'exercer les fonctions de chef de bassin pendant la période d'ouverture de la piscine du 15 mai au 15 septembre,
- d'exercer la mission de conseiller en matière d'éducation physique et sportive, à raison de 10 heures par semaine du 1<sup>er</sup> janvier au 14 mai et du 16 septembre au 31 décembre.

L'avenant soumis à votre approbation apporte les modifications suivantes :

- exercice des fonctions de chef de bassin pendant la période d'ouverture de la piscine de Figeac du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre,
- exercice des fonctions de coordinateur sur les 5 piscines de Figeac-Communauté à raison de 10 heures hebdomadaires sur 8 mois.

Je vous propose d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif à Figeac-Communauté tel qu'annexé à la présente délibération,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – MODIFICATION DU TARIF DE REMISE AU PUBLIC**

Rapporteur : Mme le Maire

Le prix de la remise au public du recueil trimestriel des actes administratifs de la commune a été fixé par le Conseil Municipal au prix de 5 €.

Afin de mieux sécuriser la publicité des actes à portée générale de notre collectivité, il est nécessaire de procéder à une mise à disposition plus fréquente du recueil des actes.

Je vous propose de fixer le prix du recueil, désormais publié deux fois par mois, à la somme de 1 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**FIXE le tarif du Recueil des Actes Administratif à 1 euro le fascicule.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

**VŒU PORTANT SUR L'ORGANISATION DES DEPANNAGES ET INTERVENTIONS D'URGENCE GAZ SUR FIGEAC**

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire fait part qu'ERDF-GRDF – Unité Clients et Fournisseurs Midi-Pyrénées – a modifié l'organisation des dépannages et interventions d'urgence gaz sur les secteurs de Figeac-Decazeville.

Elle constate que suite à cette réorganisation les équipes d'intervention ont été divisées par deux. Désormais seulement quatre techniciens de dépannage et d'interventions d'urgence assurent un roulement d'astreinte 24H/24H et 7 jours/7 ce qui allonge inévitablement les délais d'intervention avec l'impossibilité d'intervenir en cas d'incidents simultanés (1 seul agent de disponible en permanence).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Considérant la dégradation des conditions d'intervention d'urgence gaz sur Figeac,**

**DEMANDE à ERDF-GRDF de tout mettre en œuvre pour rétablir le maillage territorial antérieur permettant des délais d'intervention rapides pour une meilleure sécurité.**

**Voté par 27 voix POUR, 1 ABSTENTION (Kreule)**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Secrétaire de séance,

Christian CAUDRON